

Le Numéro 5 Centimes

LA DÉPÊCHE

Le Numéro 5 Centimes

Journal de la Démocratie du Midi

ABONNEMENTS

Toulouse et Départements.....	Trois mois 5 fr.	Six mois 10 fr.	Un an 20 fr.
Etranger.....	5 fr.	10 fr.	20 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.
Ils sont payables d'avance. — Joindre 0 fr. 50 à toute demande de changement d'adresse.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue d'Alsace-Lorraine, 59 — TOULOUSE

Toutes les lettres concernant la rédaction et l'administration doivent être adressées au Directeur de LA DÉPÊCHE

INSERTIONS

Annonces..... (la ligne)	1 fr. 50	Faits divers..... (la ligne)	5 fr.
Réclames.....	2 fr. 50	Chroniques locales.....	6 fr.

LES INSERTIONS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT :
A TOULOUSE : Aux Bureaux de l'Agence Canet, 35, rue d'Alsace-Lorraine.
A PARIS : Chez MM. Audoubert et C^o, 44, place de la Bourse.

ÉDITION DE NUIT

LA DÉPÊCHE publie chaque jour un article de ses collaborateurs parisiens :

MM. Francisque Sarcey.
Camille Pelletan.
Jean Frontière.
Ranc.
Henry Maret.
Jean Jaures.

AUX

Instituteurs et Institutrices

Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire; son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères: l'égoïsme aux formes multiples; quel est le principe de notre grandeur: la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démentent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triomphons du mal, de l'obscurité et de la mort.

Eh quoi! Tout cela à des enfants! Oui, tout cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler. Je sais bien que les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'école le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage.

J'entends dire, il est vrai: A quoi bon exiger tant de l'école? Est-ce que la vie elle-même n'est pas une grande institutrice? Est-ce que, par exemple, au contact d'une démocratie ardente, l'enfant devenu adulte ne comprendra point de lui-même les idées de travail, d'égalité, de justice, de dignité humaine qui sont la démocratie elle-même? Je le veux bien, quoiqu'il y ait encore dans notre société, qu'on dit agitée, bien des épaisseurs dormantes où croissent les esprits. Mais autre chose

est de faire, tout d'abord, amitié avec la démocratie par l'intelligence ou par la passion. La vie peut mêler, dans l'âme de l'homme, à l'idée de justice tardivement éveillée une saveur amère d'orgueil blessé ou de misère subite, un ressentiment et une souffrance. Pourquoi ne pas offrir la justice à des cœurs tout neufs? Il faut que toutes nos idées soient comme imprégnées d'enfance, c'est-à-dire de générosité pure et de sérénité.

Comment donnerez-vous à l'école primaire l'éducation si haute que j'ai indiquée? Il y a deux moyens. Il faut d'abord que vous appreniez aux enfants à lire avec une facilité absolue, de telle sorte qu'ils ne puissent plus oublier de la vie et que, dans n'importe quel livre, leur œil ne s'arrête à aucun obstacle. Savoir lire vraiment sans hésitation, comme nous lisons vous et moi, c'est la clef de tout. Est-ce savoir lire que de déchiffrer péniblement un article de journal, comme les érudits déchiffrent un grimoire? J'ai vu, l'autre jour, un directeur très intelligent d'une école de Belleville, qui me disait: « Ce n'est pas seulement à la campagne qu'on ne sait lire qu'à peu près, c'est-à-dire point du tout; à Paris même, j'en ai qui quittent l'école sans que je puisse affirmer qu'ils savent lire. » Vous ne devez pas lâcher vos écoliers, vous ne devez pas, si je puis dire, les appliquer à autre chose tant qu'ils ne seront point par la lecture aisée en relation familière avec la pensée humaine. Qu'importe vraiment à côté de cela quelques fautes d'orthographe de plus ou de moins, ou quelques erreurs de système métrique? Ce sont des vétilles dont vos programmes, qui manquent absolument de proportion, font l'essentiel.

J'en veux mortellement à ce certificat d'études primaires qui exagère encore ce vice secret des programmes. Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement, en sacrifiant la réalité à l'apparence! Mon inspection serait bientôt faite dans une école. Je ferais lire les écoliers, et c'est là-dessus seulement que je jugerais le maître.

Sachant bien lire, l'écolier, qui est très curieux, aurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée, très générale il est vrai, mais très haute de l'histoire de l'espèce humaine, de la structure du monde, de l'histoire propre de la terre dans le monde, du rôle propre de la France dans l'humanité. Le maître doit intervenir pour aider ce premier travail de l'esprit; il n'est pas nécessaire qu'il dise beaucoup, qu'il fasse de longues leçons; il suffit que tous les détails qu'il leur donnera concourent nettement à un tableau d'ensemble. De ce que l'on sait de l'homme primitif à l'homme d'aujourd'hui, quelle prodigieuse transformation! et comme il est aisé à l'instituteur, en quelques traits, de faire sentir à l'enfant l'œuvre des siècles, de lui faire mesurer l'effort inouï de la pensée humaine!

Seulement, pour cela, il faut que le maître lui-même soit tout pénétré de ce qu'il enseigne. Il ne faut pas qu'il récite le soir ce qu'il a appris le matin; il faut, par exemple, qu'il se soit fait en silence une

idée claire du ciel, du mouvement des astres; il faut qu'il se soit émerveillé tout bas de l'esprit humain, qui, trompé par les yeux, a pris tout d'abord le ciel pour une voûte solide et basse, puis a deviné l'infini de l'espace et a suivi dans cet infini la route précise des planètes et des soleils; alors, et alors seulement, lorsque, par la lecture solitaire et la méditation, il sera tout plein d'une grande idée et tout éclairé intérieurement, il communiquera sans peine aux enfants, à la première occasion, la lumière et l'émotion de son esprit. Ah! sans doute, avec la fatigue écrasante de l'école, il vous est mal aisé de vous ressaisir; mais il suffit d'une demie-heure par jour pour maintenir la pensée à sa hauteur et pour ne pas verser dans l'ornière du métier. Vous serez plus que payés de votre peine, car vous sentirez la vie de l'intelligence s'éveiller autour de vous. Il ne faut pas croire que ce soit proportionner l'enseignement aux enfants que de le rapetisser.

Les enfants ont une curiosité illimitée, et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde. Il y a un fait que les philosophes expliquent différemment suivant les systèmes, mais qui est indéniable: « Les enfants ont en eux des germes, des commencements d'idées. » Voyez avec quelle facilité ils distinguent le bien du mal, touchant ainsi aux deux pôles du monde: leur âme reçoit des trésors à fleur de terre; il suffit de gratter un peu pour les mettre à jour. Il ne faut donc pas craindre de leur parler avec sérieux, simplicité et grandeur. Je dis donc aux maîtres pour me résumer, lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs.

Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et ce jour-là bien des choses changeront.

JEAN JAURES

LA DÉPÊCHE publiera demain un article de
M. CAMILLE PELLETAN

ESPAGNE

De notre correspondant particulier :

Barcelone, 11 janvier 1888.

On me dit, à propos du remplacement de M. Wagner et de ma dernière lettre: « Insitez donc! Indiquez pourquoi les consuls français en général si inférieurs aux consuls anglais ou allemands. » Eh bien! il ne faut pas exagérer. Il n'est pas douteux qu'au point de vue des connaissances générales les consuls français sont le plus souvent supérieurs aux agents allemands ou anglais. Ils ont reçu une culture qui leur donne une ouverture d'esprit autrement grande. La plupart sont licenciés. Ils ont des lettres, ils savent du droit, de l'histoire, ou ils sont versés dans les sciences. Quelques-uns sont d'anciens officiers de l'armée ou de la flotte: ce sont les moins bons, d'ailleurs. En général, tous possèdent une instruction qui les rend aptes à tout. Il n'en est pas de même des consuls des autres

nations, dont la grande masse n'a point reçu les bienfaits de ce que nous appelons en France une éducation libérale. Et pourtant les nôtres leur sont notablement inférieurs, malgré ces avantages. Ce qui manque aux consuls français, c'est ce qui ne peut s'apprendre dans les écoles ni dans les livres, c'est ce qui ne peut s'acquérir que par la pratique, en restant longtemps attaché au même poste. Ce qui leur manque, ce sont les connaissances spéciales, particulières de tels ou tels faits économiques, industriels ou commerciaux. Les consuls des autres nations passent leur vie dans les mêmes postes. Pendant dix, quinze, vingt ans, on les voit au même endroit, dans le même pays, dans le même milieu. Ils finissent par y connaître tout le monde. Ils savent, au bout d'un certain temps, tous les besoins du rayon et toutes les ressources qu'il peut offrir. On s'explique alors qu'ils puissent fournir au commerce de leurs nationaux des renseignements d'une réelle valeur. Les nôtres passent comme l'oïseau. Un instant ils s'arrêtent à Cadix; le lendemain on les envoie à Charleston.

Les voilà avec les Anglo-Saxons après avoir, d'abord, frayé avec les Latins. Rien ne dit qu'ils ne finiront leur carrière dans quelque port de l'Extrême-Orient où la mort viendra interrompre leurs soi-disant études sur la consommation et la production des richesses chez les hommes jaunes ou noirs. Et alors, dans l'interval, si vous venez leur demander, vous, commerçant, quelque renseignement sur le crédit ou le genre d'affaires de tel ou tel négociant établi dans la ville où ils siègent, ils ne peuvent vous répondre, soit qu'ils se trouvent là depuis trop peu de temps, soit qu'ils se disposent à en partir. Pourquoi se donneraient-ils la peine d'étudier sérieusement une contrée dans laquelle ils ne font que passer et qu'ils ne sont plus appelés à revoir?

Depuis quelque temps les divers ministres du commerce qui se succèdent en France ont demandé à nos consuls des rapports sur les affaires de leurs circonscriptions. Vos journaux publient ces rapports, et il nous arrive parfois de les lire. Tout ce qu'on peut en dire de moins désobligeant, c'est qu'ils fourmillent d'erreurs et que l'expérience technique du rédacteur y éclate à chaque ligne. Il n'est pas une maison sérieuse qui puisse en tirer le moindre profit. Alors, demandez-vous, à quoi servent nos consuls? Pas à grand chose. En dehors des services qu'ils rendent à la navigation et des quelques actes de l'état civil qu'ils dressent, on chercherait vainement. Il n'en irait pas de même si l'on se décidait à ouvrir la carrière aux bons sujets qui sortent des écoles supérieures de commerce en France, à placer des agents commerciaux auprès des consuls dont le poste réclame en même temps une action politique, à faire avancer ces fonctionnaires sur place ou du moins à ne les changer que pour les envoyer dans des pays de même langue. Il y a une considération qui devrait frapper entre autres tous ceux qui se préoccupent des moyens d'étendre les relations commerciales de la France. Comment ne voit-on pas qu'un des points essentiels au succès d'un consul, c'est l'état de ses rapports avec les autorités des pays où il est accrédité?

Or, quand on a des consuls étrangers fixés à Barcelone depuis un nombre considérable d'années, comme ceux de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse, des Etats-Unis, comment espérer que le consul français, qui change en moyenne chaque deux ou trois ans, — M. Wagner n'est resté que quelques mois, lui, — pourra lutter d'influence, auprès du gouverneur ou de toute autre autorité espagnole, avec ces personnages? Maintenant qu'il existe des chambres de commerce fran-

çaises à l'étranger, pourquoi ne les consulterait-on pas sur la réforme des consuls? Il n'est personne qui soit mieux à même qu'eux d'éclairer un ministre désireux d'aboutir.
C. MARC.

TÉLÉGRAMMES

Par le Fil spécial de LA DÉPÊCHE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 janvier, s.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence M. Carnot.

Le gouvernement a arrêté le sens des déclarations qu'il portera à la tribune, lors du débat sur l'interpellation Lamarzelle.

M. Fallières a entretenu le conseil du projet relatif à la réforme du Code d'instruction criminelle; il accepte ce projet sous réserve de modifications de détail.

M. Faye a fait signer le décret portant la réorganisation de l'administration centrale du son département.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 janvier 1888

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

C'est devant une salle à peu près vide que M. Proal vient poser une question à M. le ministre de l'instruction publique. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de M. Proal. Ce député des Basses-Alpes, assez impatient de notoriété à ce qu'il semble, fut un de ceux qui s'agitèrent le plus pendant la dernière crise présidentielle. Il se donnait couramment airs comme un des familiers de l'Elysée, comme le porte-parole autorisé de M. Grévy, et promenait dans les couloirs une impatience qui se faisait volontiers familière avec les reporters, ces dispensateurs de réclame et de renommée.

M. Proal n'entend pas se laisser oublier. Aujourd'hui que la crise présidentielle est terminée, il monte donc à la tribune pour demander à M. Faye s'il est correct de faire sortir des conseils supérieurs de l'enseignement primaire des membres du personnel enseignant qui y ont été élus pour trois ans, quand lesdits membres nommés en tant que directeurs d'une école, comptant plusieurs classes comme le veut la loi, ont été par la suite choisis pour diriger une école qui n'en comprend qu'une seule, ce qui ne comporte aucune déchéance. L'administration s'arroge le droit de faire sortir des conseils dont il s'agit les directeurs ainsi changés d'emploi. C'est peut-être légal, mais c'est déplorable à tous égards.

M. Faye, qui répond, déclare se ranger à l'avis de l'orateur, il exprime que les faits qui ont motivé la question de M. Proal se sont passés sous le précédent ministère; il les désapprouve complètement. Un directeur d'école, investi d'un mandat régulier, doit le conserver jusqu'à son expiration. Le ministre actuel s'engage à faire respecter cette règle. Mais il ne peut casser les décisions prises dans un esprit différent par son prédécesseur.

L'incident est clos.

Autre question! Elle est de M. le marquis de la Ferronnays, député de la droite, qui vient interroger le ministre de l'agriculture sur la police sanitaire des animaux. M. Viette répond en quelques paroles très concluantes et cet incident est également déclaré clos.

La Chambre vote ensuite de nombreux pro-

FEUILLETON

LA PETITE MIONNE

DEUXIÈME PARTIE LES DESESPÉRÉS

XVIII

PREMIER SOURIRE DE LA FORTUNE

— Je ne suis nullement convaincu, répliqua-t-il, par cette nouvelle manière d'établir la propriété d'une chose.

Il ajouta aussitôt :

— Alexis, tu es plus que mon ami, tu es mon frère et nous sommes également pauvres; eh bien, partageons!

— Georges!

— Je n'accepte pas ce premier sourire de la fortune s'il n'est pas pour nous deux.

— Donne, Georges, donne; refusez serait me rendre indigne d'une amitié comme la tienne!

Le partage fut fait et les deux amis s'embrassèrent.

— Avec cet argent qui me tombe du ciel, reprit Georges, j'ai plus d'une année devant moi. Enfin, je vais donc pouvoir travailler sans avoir le souci du lendemain, avec le calme de l'esprit!

Demain, dit Alexis, je chercherai un nouveau logement dans Montmartre, pour ne pas être loin de toi.

Georges, est-ce qu'il est terminé, ce tableau?

— Oui; je lui donnais les derniers coups de brosse quand tu es arrivé.

Le trouves-tu bien?

— Certainement, bien que ce ne soit pas ton genre.

— Je le sais, mon ami; mais j'ai peint cela parce qu'il fallait faire quelque chose.

Ce qui coûte le plus cher à un peintre, c'est le modèle; aussi m'a-t-il presque toujours manqué. Ma nature morte ne m'a pas coûté beaucoup; que veux-tu, il faut aller suivant sa bourse. J'ai peint des paysages, ce n'est pas mon genre non plus, mais j'y étais forcé; la nature ne fait pas payer ses modèles à ceux qui veulent la copier.

— Mon pauvre Georges! fit Alexis avec émotion.

Mais, va, maintenant nous sommes deux avec toi, Etienne et moi; nous réunirons nos trois bourses et tu auras tes modèles.

Un coup de sonnette interrompit brusquement la conversation.

— Tiens, fit Georges, qui donc peut venir à cette heure nous déranger? Ce n'est pas encore Mme Robert; d'ailleurs, ayant une clé du logement, elle ne sonnera t'pas.

En parlant, le jeune homme s'était levé. Il alla ouvrir.

— Un homme bien vêtu, et de fort bonne mine, ayant la figure encadrée dans sa barbe noire, entra dans l'atelier.

— Monsieur Robinet! exclama Georges, reconnaissant le visiteur.

— Moi-même, monsieur Ramel. Il y a une éternité que je ne vous ai vu et j'ai voulu m'assurer que vous étiez encore de ce monde.

— Je suis heureux que vous ayez pensé à moi, monsieur Robinet, et je vous remercie de votre visite.

— Vous fait-elle plaisir, au moins?

— Vous n'en doutez pas, monsieur Robinet.

— Voyons un peu ce que vous avez ici; vous permettez, monsieur Ramel?

— Certainement.

— Très bonne, cette nature morte; joli, ce paysage; ces effets de lumière sont charmants. Nul mieux que vous, monsieur Ra-

mel, ne possède l'art des clairs-obscur; terminé, ce paysage sera une œuvre. Est-ce tout ce que vous avez, monsieur Ramel?

— C'est tout.

— Ah! il y a encore cette ébauche, que j'aperçois dans ce coin.

M. Robinet vint se placer devant la nature morte qu'il se mit à examiner en connaissance.

— Est-ce une commande? demanda-t-il.

— Non, répondit Georges.

— Et les paysages?

— Pas davantage.

— Alors ces tableaux sont à vendre?

— Oui.

Alexis, qui écoutait, silencieux, comprit enfin que ce monsieur barbu était un marchand de tableaux.

— Ils sont à vendre, monsieur, dit-il, se mêlant ainsi à la conversation; mais ils ne seront vendus que si mon ami Georges Ramel en trouve un prix convenable.

— J'ai déjà acheté plusieurs toiles à M. Ramel, et je ne crois pas qu'il ait eu à se plaindre de moi.

— Vous m'avez toujours payé exactement, monsieur Robinet.

— Monsieur, reprit Alexis, mon ami Georges n'est pas un élève, mais un peintre de talent; presque inconnu aujourd'hui, il sera célèbre demain.

Il est bon que vous sachiez qu'il vient de vendre un paysage quatre mille francs.

— Je ne dis pas non, monsieur.

Du reste, votre ami peut vous dire que j'ai su apprécier son talent. Mais vous n'ignorez pas, monsieur, qu'il y a entre le marchand et le particulier une différence. Quand celui-ci n'achète pas directement à l'auteur son œuvre, il s'adresse au marchand, qui devient alors un intermédiaire entre l'auteur et le particulier. Or, le métier de marchand étant de vendre ce qu'il a acheté, il ne peut payer une œuvre aussi cher que l'amateur qui l'achète directement à l'auteur, puisque, natu-

rellement, il doit avoir son bénéfice; c'est la loi du commerce, et il faut que tout le monde vive.

— Je comprends cela parfaitement, monsieur; mais je sais qu'il y a des marchands assez peu scrupuleux pour s'attribuer deux cents, trois cents pour cent et même plus de bénéfice sur une œuvre.

— Je ne dis pas que, par hasard, cela n'arrive point; mais quand le marchand s'est trompé, c'est-à-dire quand il est obligé de livrer un tableau à un prix inférieur à celui de l'achat, il ne va pas le crier sur les toits.

Enfin, monsieur Ramel, je suis disposé à vous acheter cette nature morte et aussi, dès maintenant, ces deux paysages inachevés, que vous me livrerez le plus tôt possible.

Ce n'est pas tout; si nous pouvons nous entendre sur le prix, je vous commanderai encore cinq ou six tableaux sur toiles de six, huit, dix et douze.

J'ai plusieurs demandes importantes des Etats-Unis, du Brésil et de l'Hindoustan anglais; c'est plus de cent tableaux que je dois expédier avant la fin de l'année, et je ne vous le cache point, monsieur Ramel, je désire avoir pour ma clientèle à l'étranger, quelques-unes de vos œuvres.

— Je ferai tout ce qui dépendra de moi, monsieur Robinet, dit le pe ntre.

Alexis se hâta d'intervenir encore, disant :

— Georges, Georges, ne l'avance pas trop, mon ami; songe que tu as à faire ton grand tableau pour l'exposition; tu sais, les jours, les mois passent vite!

— Il est terrible, votre ami, monsieur Ramel, dit le marchand en souriant.

— Oh! si je n'ai pas quelque chose à la prochaine exposition de peinture, ce ne sera pas la faute d'Alexis.

— Voyons, monsieur Ramel, combien voulez-vous de votre nature morte?

— Cinq cents francs, répondit Alexis.

— Cinq cents francs, dit le marchand.

— Cinq cents francs, dit Alexis.

— Cinq cents francs, dit le marchand.

Le marchand ne sourcilla pas; mais ses yeux restèrent fixés sur Georges.

— Oui, cinq cents francs, appuya le peintre.

— C'est un peu cher, monsieur Ramel.

Le peintre secoua la tête.

— Décidément, monsieur Ramel, j'ai eu tort de vous dire qu'il me fallait un certain nombre de tableaux; vous abusez un peu de ma confiance.

Quatre cents!

— Cinq cents! cria Alexis.

— Cinq cents! répéta Georges.

M. Robinet poussa un soupir.

— Enfin, soit, puisque vous ne voulez rien diminuer, fit-il; c'est égal, monsieur Ramel, c'est cher. Et les deux paysages? Ce sont des toiles de dix?

— Comme celle-ci.

— Eh bien?

— Je vous les laisserai au même prix, répondit Georges à qui Alexis venait de donner un coup de coude.

M. Robinet se gratta l'oreille.

— Ah! monsieur, fit-il presque tristement, je ne gagnerai guère d'argent avec vous!

Si seulement vous me faisiez une promesse.

— Laquelle, monsieur Robinet?

— Ce serait de ne jamais porter aucun de vos tableaux chez un autre marchand avant de me les avoir montrés.

— Je vous fais volontiers cette promesse, monsieur Robinet.

— Merci, monsieur Ramel; vous êtes un bon et brave garçon, et, je vous le dis, j'ai pour vous et votre caractère la plus grande estime.

M. Robinet prit dans son portefeuille un billet de cinq cents francs et le mit dans la main du peintre.

— Demain, je vous porterai le tableau, dit Georges.

(A suivre.)

EMILE RICHEBOURG

jets locaux, notamment un tendant à autoriser le département des Basses-Pyrénées à contracter un emprunt pour l'érection de différentes lignes de chemins de fer et un autre établissant d'office une contribution extraordinaire sur la commune de Meilles (Haute-Garonne).

Puis, on revient à cette infortunée loi sur l'instruction criminelle qui, depuis si longtemps, à l'ordre du jour et dont on parle un peu de loin en loin, quand on n'a rien de mieux à faire. On en est toujours à la discussion générale.

M. Deberly, un des pères de cette grande conception qui s'appelle la droite républicaine, vient à prendre part pour combattre le projet; il lui reproche, à ce projet, de se préoccuper plus des droits de la défense que des intérêts de la société.

Il ne faut pas oublier que, si l'accusé doit être présumé innocent, il peut aussi être coupable et qu'il ne faut pas démentir la société contre lui. Le Sénat a fait assez pour les intérêts de l'accusé en lui accordant un secours, une protection, pendant la durée de l'instruction; mais il faudrait se garder d'aller plus loin, de remettre, comme le propose la commission, l'accès du cabinet du juge d'instruction au défenseur de l'accusé.

On voit, sans qu'il soit besoin de plus insister, quel est le système de M. Deberly. Il ajoute qu'il faudra, pour garantir des instructions plus impartiales, élever la situation des magistrats instructeurs, en leur donnant l'immovibilité et en les soustrayant à la dépendance du procureur de la République. Quelques doutes apparemment se sont élevés sur ce discours, qui n'a pu parvenir à vaincre le torpéur profond de la Chambre, peu nombreuse du reste, semble plongée.

M. Bovier-Lapierre, qui est rapporteur, s'attache, en cette qualité, à défendre le projet de la commission. Il insiste sur les récents événements qui ont mis en lumière la nécessité de rendre l'instruction impartiale et loyale. C'est ce que se propose le projet en discussion. L'intervention de la défense dans l'instruction sera, pour les accusés, une garantie précieuse et très suffisante. On a souligné contre ce système, différentes objections d'ordre pratique et le rapporteur les résume les uns après les autres. Il conclut en demandant à la Chambre de voter un projet qui sanctionnera les principes de liberté et de conservation sociale.

M. Thévenet, qui parle ensuite, va plus loin encore. Il déclare le projet de la commission excellent d'intentions, mais peu pratique, parce qu'il est insuffisamment radical. Que se propose-t-on? de mettre les accusés complètement à l'abri des défaillances toujours possibles des juges d'instruction. Eh bien! pour cela, il n'y a qu'un moyen, c'est de rendre l'instruction publique. Utopie, dira-t-on, système que rendront impossible mille difficultés matérielles. Il n'en est rien, et M. Thévenet établit avec beaucoup de précision et d'énergie que la publicité de l'instruction n'aurait aucun des inconvénients qu'en redoutent les esprits timides.

Nombre de criminalistes distingués et d'une indiscutable prudence s'en sont d'ailleurs déclarés partisans. Dans l'état actuel des choses, le juge d'instruction laissé seul, en face de l'accusé, peut commettre d'étranges abus. Il peut les retenir si longtemps dans son cabinet qu'il se croit autorisé ensuite à aller dîner avec eux. (On rit.) Avec l'instruction publique, de tels faits ne pourraient se produire, de même en ce qui concerne la restriction des attributions que le préfet de police peut exercer dans l'instruction, restriction proposée par la commission. M. Thévenet la demande plus complète et plus radicale encore. Le discours très clair et très intéressant du député de Lyon est très applaudi.

M. Fallières, garde des sceaux, parle ensuite; mais il est enrhumé et se fait difficilement entendre. Il se borne à quelques observations générales, après lesquelles la discussion générale est close et le passage aux articles est décidé.

La suite de la discussion sur l'instruction criminelle est ensuite renvoyée à jeudi, le gouvernement demandant à conférer avec la commission sur certains points litigieux, avant la reprise du débat en séance publique.

Lundi on s'occupera de l'interpellation de M. de Lamarzelle sur les agissements du conseil municipal de Paris.

La séance est levée à 5 heures 20 minutes.

Au Palais-Bourbon

L'INTERPELLATION LAMARZELLE

Les députés de la Seine se sont réunis en prévision du débat sur l'interpellation Lamarzelle. Dans l'ignorance où la réunion se trouvait du sens des déclarations qui doit être le gouvernement, on désigna quatre membres: MM. Sigismond Lacroix, Mesurier, Pichon et Maillard qui, suivant les éventualités des discussions et l'attitude du gouvernement, interviendront dans le débat s'il y a lieu.

Nous croyons savoir que, lorsque viendra, lundi, à la Chambre, la discussion de l'interpellation Lamarzelle, au sujet du conseil municipal de Paris, le gouvernement déclarera catégoriquement qu'il ne tolérera aucune illégalité, aucun empiètement de la part du conseil municipal de Paris.

Quant à la question du logement du préfet de la Seine, le ministre déclarera nettement qu'il est d'avis que le préfet doit résider à l'Hôtel-de-Ville. Il fera observer, toutefois, que la question est posée depuis longtemps et n'a jamais été résolue par les ministères précédents.

Le cabinet actuel, dans ces circonstances, s'efforcera de faire adopter par le Parlement la disposition du projet Goblet, relative à l'organisation municipale de Paris qui fixe expressément l'Hôtel-de-Ville comme le siège de résidence du préfet de la Seine.

LA COMMISSION D'INITIATIVE

La commission d'initiative vient de prendre en considération la proposition Vergoin, relative à la défense des propriétés en culture contre les dégâts du gibier. M. Montaut est nommé rapporteur.

LE GROUPE SOCIALISTE

Le groupe socialiste s'occupe de la proposition Barly sur les syndicats professionnels et de divers autres projets inscrits à l'ordre du jour par la Chambre, et décide que le groupe socialiste dont la plupart des membres sont inscrits à l'un des groupes politiques de la Chambre, s'occupera exclusivement des questions économiques budgétaires.

M. Gomot demande à présenter des observations à la commission du budget, à propos du projet de loi sur les sucres, contre lequel protestent la culture et l'industrie betteravière dans le Puy-de-Dôme.

COMMISSION DU BUDGET

À la commission du budget, le ministre des finances a expliqué que la prime accordée aux fabricants s'élève, pour 1888, à 71 millions dans le premier budget. Il est impossible de leur laisser de pareils avantages. Le gouvernement a le de-

voir de prendre de l'argent là où il est sûr d'en trouver. Il n'y a pas de combat entre l'Etat et les fabricants. L'Etat est maître de fixer le montant de l'impôt, de l'augmenter ou de le diminuer. Ce n'est pas la faute du ministre si la campagne est entamée. On peut regretter que le projet crée des inégalités entre les fabricants, mais ce n'est pas une raison pour reculer. Si la commission n'est pas de cet avis, il faudra bien s'incliner. Le ministre recherchera d'autres ressources, ou priera la commission d'en trouver. Il tient seulement à ce qu'on rende compte des motifs qui l'ont fait agir. La commission ne croit pas que la loi puisse être appliquée immédiatement, il y a plus d'intérêt à la détacher de la loi de budget.

Le ministre s'étant retiré, M. Méline a exprimé l'avis qu'il y a intérêt à ne pas retarder le vote pour que les agriculteurs sachent à quoi s'en tenir à la campagne prochaine.

La commission décide qu'elle entendra MM. Sans-Leroy et Gomot avant de prendre une décision définitive.

M. Sans-Leroy est introduit. Il croit que la France aurait tort de désarmer au moment où elle peut obtenir des autres pays des avantages sérieux. Quel intérêt y a-t-il à voter immédiatement un projet qui ne sera applicable qu'à la prochaine campagne?

M. Méline tient à faire toutes ses réserves quant au principe de la suppression des primes, qui fait l'objet de la conférence de Londres. Aussi voudrait-il l'ajournement du projet du gouvernement.

M. Sans-Leroy répond que le projet portera un grand préjudice à la défense des intérêts français devant la conférence. La France est actuellement maîtresse de la situation; elle ne doit pas abdiquer ses avantages.

Après le départ de M. Sans-Leroy, la commission, sur la proposition de M. Méline, s'est ajournée à lundi pour continuer la discussion. Il demeure entendu que, s'il est démontré que le projet ne pourrait pas être appliqué, avant le 1^{er} septembre, le ministre des finances sera informé.

L'AFFAIRE WILSON

Paris, 14 janvier, s.

La première réunion de la cour aura lieu lundi. Il n'est pas probable que M. Vigneau soit cité à comparaître dans la même semaine. Le conseiller Merville prépare son rapport qu'il doit faire après-demain au conseil supérieur de la magistrature au sujet de l'affaire Vigneau. Ce rapport conclut à l'enquête sur les faits. Habituellement, c'est le rapporteur lui-même qui est désigné par la cour pour procéder à l'enquête ordonnée; il remplit alors les fonctions de juge d'instruction. Si M. Merville est choisi, il entendra M. Vigneau et tous ceux qui ont un rôle dans les actes qui sont reprochés au juge d'instruction; Le grand, Wilson et les autres prévenus dans l'affaire Ribaudou seront convoqués par lui dans le local de la Cour de cassation qui sera mis à sa disposition.

Paris, 14 janvier, s.

M. Athalin, juge d'instruction, a repris, aujourd'hui, l'instruction de l'affaire Ratazzi-Ribaudou-Wilson.

On a entendu, d'abord, Mme Ratazzi.

L'INCENDIE DE L'OPÉRA-COMIQUE

Le dossier de l'incendie de l'Opéra-Comique est entré dans les mains de M. Bresselles; le président de la chambre des appels correctionnels n'a pas encore nommé le rapporteur de ce volumineux procès.

La tâche du rapporteur sera cependant un peu simplifiée par la raison que la cour n'aura à s'occuper que des deux prévenus qui ont fait appel: Carvalho et le sapeur André. On ne pense pas que cette cause soit au rôle avant un mois.

VOL DE DÉPÊCHES

Les sacs de dépêches, arrivés à Moulins, par l'express de Paris, à 3 heures 51 du matin, ont été volés dans la voiture du courrier, durant le trajet de la gare à la ville; la serrure avait été préalablement déviscée. Les voleurs ont ouvert les sacs dans les rues adjacentes à la gare et les ont laissés vides, après avoir également jeté quelques papiers administratifs. Les lettres et journaux de Paris ont été distribués. La police et la gendarmerie poursuivent activement leurs recherches.

Panique dans une église

Un journal raconte que, mercredi dernier, le cri: « Au feu! » poussé par un inconnu, dans l'église de Lavis (Tyrol méridional), a provoqué une panique parmi l'assistance; une bousculade s'en est suivie; huit personnes ont été écrasées, tandis que beaucoup d'autres ont été plus ou moins grièvement blessées.

EXPERIENCES DE MÉLINITE

Lyon, 14 janvier. L'artillerie a procédé hier, au grand camp, aux essais de projets en charges de mélinite. Il s'agissait de savoir si la matière que contenaient les obus chargés depuis un an avait subi quelque altération. Les projectiles furent placés dans une cavité et l'explosion fut provoquée au moyen d'une cartouche de dynamite. Les expériences ont été très concluantes et ont démontré que la mélinite avait conservé toutes ses propriétés.

EN EXTRÊME-ORIENT

Le courrier des mers de Chine et du Japon, distribué aujourd'hui, apporte les nouvelles qui suivent de nos possessions d'Extrême-Orient.

Au Tonkin, les co'annes qui devaient agir contre Le-Bo-Giah et se porter sur les frontières du Laos, s'étaient mises en mouvement. Deux fortes reconnaissances avaient été dirigées simultanément de Dai-Lich sur Ba-Khé et de Lam sur Than-Moa-Dao, où les renseignements signalaient un rassemblement important. La colonne de Lam prit contact de l'ennemi, à plus de deux lieues, et perdit dans cette opération 4 tirailleurs tonkinois. De p us, elle fut blessée, dont quatre Européens.

Devant cette démonstration, Le-Bo-Giah abandonna la position de Ba-Khé, où il avait édifié d'importantes défenses, de telle sorte que la colonne de Dai-Lich entra sans coup férir. Un poste a été installé en ce point. On signale dans la province de Mai-Duong quelques cas de piraterie vigoureusement réprimés par les miliciens.

A Hué, le gros événement a été l'arrestation et la mise en jugement du second personnage du royaume, Phu-Dinh-Binh, président du conseil secret et ministre des finances. Ce haut mandarin avait été marié en premières noces avec une princesse du sang royal.

Au départ du courrier, on venait d'apprendre que Phu-Dinh-Binh, accusé de haute

trahison, s'était donné la mort dans sa prison.

LE BUDGET DE 1888

On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, le projet rectifié de M. Tirard sur le budget de 1888. Voici, suivant ce document, le résumé des réformes que propose le gouvernement.

1^o Liberté rendue au commerce de détail par la suppression de l'exercice des débits de boissons; 2^o simplification de la perception et meilleure répartition de l'impôt; 3^o suppression de la limite qui sépare les ventes en gros et les ventes en détail; 4^o réglementation libérale du transport des petites quantités de boissons.

M. Tirard couvre le déficit de près de 6 millions, résultant des modifications qui précèdent, au moyen d'une majoration des prix des licences des débitants de boissons. Finalement, le budget ordinaire, suivant le projet du gouvernement et en tenant compte des nouveaux droits sur les sucres, se soldera de la façon suivante:

Recettes, 2,996,958,654; dépenses, deux milliards 996,721,123; excédent, 237,530.

LA SITUATION AUSTRO-RUSSE

Les ambassadeurs d'Allemagne à Vienne et à Saint-Petersbourg ont fait savoir officiellement aux chancelleries russe et austro-hongroise que le cabinet de Berlin s'est décidé à prendre l'initiative du règlement de la question bulgare.

Il le fera avec autant plus de certitude de succès que le sultan aurait déclaré à l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople qu'il avait assez du gouvernement du prince Ferdinand et qu'il ne demandait pas mieux que de se débarrasser d'un tel vassal.

Londres, 14 janvier.

Le correspondant du Times de Saint-Petersbourg confirme qu'aux réceptions du jour de l'an le tsar s'est abstenu de prononcer aucune allocution et qu'il n'a pas dit un mot ayant trait à la politique.

Saint-Petersbourg, 14 janvier.

Lors de la réception du corps diplomatique, à l'occasion de la nouvelle année, l'empereur s'est entretenu assez longuement avec l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Schweinitz.

LE PROJET DU GÉNÉRAL LOGEROT

Paris, 14 janvier, s.

Le nouveau projet de loi soumis au conseil de cabinet par le général Logerot, ministre de la guerre, a pour but de donner au gouvernement, au moment d'une mobilisation, la possibilité d'utiliser indistinctement, aussi bien dans les régiments actifs que dans les régiments territoriaux, les excédents des cadres ou les soldats des différentes catégories de la réserve.

L'Italie au Soudan

Rome, 14 janvier, m.

De Massouah, on annonce que Ras-Aloula est arrivé hier à Ghinda, avec 3 ou 4 ras et un fort parti de troupes. Il a obtenu du négus l'honneur d'être le premier à attaquer les Italiens.

Mauvais Temps

New-York, 14 janvier, m.

Le bureau météorologique de New-York-Herald annonce qu'un cyclone, ayant actuellement son centre à l'est du cap Race, va probablement suivre la direction du nord-est et causer des troubles atmosphériques sur les côtes de France, entre le 16 et le 17.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres, 14 janvier. Les brouillards ont persisté toute la journée d'hier, très intenses à Londres, Liverpool et Birmingham. Dans cette dernière ville, l'obscurité a occasionné une véritable panique. Parmi la population des quartiers pauvres, on croyait la fin du monde arrivée. Il s'est vendu une quantité considérable de bibles.

ÉTATS-UNIS

Washington, 14 janvier. Le président Cleveland a nommé M. Emile Blunt délégué des Etats-Unis à l'exposition de Barcelone.

Des tempêtes de neige d'une violence extrême sont signalées dans la région nord-ouest, notamment du Dakota et du Minnesota. La circulation a dû être suspendue sur les voies ferrées.

De nouvelles secousses de tremblement de terre ont été ressenties sur différents points de la Caroline du Sud et de la Géorgie.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 14 janvier. La séance de la diète de Prague a été troublée, hier, par un accident. Les Tchèques jeunes et vieux ayant voté le renvoi à la commission d'une proposition faite par l'un d'eux pour réclamer du nouveau gouvernement l'égalité des langues tchèque et allemande en Bohême, les grands propriétaires tchèques, opposés à cette réclamation, se sont abstenus de voter.

Aussitôt les membres du parti des jeunes Tchèques se sont levés bruyamment en s'écriant: « Voilà la patrie tchèque noblesse tchèque! » Le public, qui occupait les galeries, s'est joint aux manifestants et a crié: « Honte à la noblesse! » Le grand sénateur a levé la séance et a fait évacuer les galeries.

BULGARIE

Vienne, 14 janvier. D'après des informations reçues de Belgrade, on aurait arrêté un certain nombre d'officiers et de fonctionnaires accusés de conspirer contre le prince Ferdinand.

BELGIQUE

Bruxelles, 14 janvier. Le *Moniteur belge* publie un procès-verbal portant certaines légères rectifications de la frontière entre la Belgique et la Hollande, dans la partie comprise entre le fort Saint-Antoine et le hameau de Stuyver.

ALLEMAGNE

Berlin, 14 janvier. Le discours du trône, lu aujourd'hui à l'ouverture du Landtag prussien, contient les passages suivants:

« L'empereur et la nation allemande n'ont pas encore cessé d'éprouver de l'inquiétude au sujet de l'état de santé du prince impérial, mais on espère toujours que le prince pourra être guéri. »

« La situation financière du royaume de Prusse est favorable au-delà de toute attente. »

« L'heureux développement des ressources de l'Etat et les bons résultats de la continuation de la réforme des impôts, qui ont pu enfin avoir lieu dans l'empire en 1887, permettent de considérer comme certain que si des événements imprévus ne viennent pas troubler l'état de choses, on pourra, à partir du prochain exercice, rétablir et

maintenir l'équilibre du budget de l'Etat, tout en restreignant les dépenses moins que précédemment. »

Berlin, 14 janvier. La *Gazette de la Croix* annonce que le ministre de la guerre fait construire en ce moment un grand nombre de voitures destinées au transport des provisions de bouche et des effets d'équipement. Dix-sept cents de ces voitures ont été commandées aux fabriques de Koenigsberg.

La *Gazette de la Prusse orientale* annonce que différents changements de garnison auront lieu le 1^{er} avril à la frontière. C'est ainsi que deux bataillons du 88^e régiment d'infanterie seront envoyés avec l'état-major à Gollup et une partie du deuxième bataillon se rendra à Mierunskien qui n'avait pas encore de garnison jusqu'à ce jour. Le troisième bataillon du 88^e régiment d'infanterie ira tenir garnison à Pillau.

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, 14 janvier, s. Quatorze jeunes gens de Strasbourg sont cités à comparaître devant le tribunal, le 2 mars prochain, pour s'être soustraits, par l'émigration, aux obligations du service militaire.

Metz, 14 janvier. L'importation en Lorraine du bétail d'origine française, est prohibée jusqu'à nouvel ordre.

NOUVELLES DIVERSES

— L'extrême gauche, réunie aujourd'hui, a délégué trois membres: MM. Pradon, Magnien et Forest, pour porter une couronne, demain, sur la tombe de Raspail à l'occasion de l'anniversaire de sa mort.

— A Jersey, l'épidémie de petite vérole continue à s'étendre et cause de vives alarmes. Les autorités prennent toutes les précautions désirables et font isoler les malades. Jusqu'à présent, les décès sont très peu nombreux.

— On télégraphie de Bâle que l'anarchiste Elter, recherché par la police anglaise, a été arrêté à Reutlingen, il y a une dizaine de jours. Elter est actuellement détenu à Tubingen; ce serait lui qui aurait remis à l'émissaire allemand Schroeder, à Zurich, la caisse de dynamite, trouvée chez ce dernier.

— Nous apprenons que M. Flourens, ministre des affaires étrangères, accepte la candidature pour l'élection législative qui va avoir lieu dans les Hautes-Alpes.

— M. Loubet, ministre des travaux publics, ira très prochainement inaugurer l'ouverture de la ligne de Montauban à Castres.

— Des renseignements de bonne source démentent le bruit qu'une rencontre aurait eu lieu près de Figari (Algérie), entre un détachement français et les Kabyles. Aucun incident de ce genre ne s'est produit dans cette région.

Bulletin météorologique

Les fortes pressions persistent sur le nord et le centre de l'Europe. Un minimum est au sud de la Scandinavie (Skudenes 896mm). Le baromètre baisse assez rapidement au sud-ouest du continent et le vent souffle en tempête de l'est à Gibraltar (755mm). Le vent d'est persiste sur toutes nos côtes; il est violent au Puy-de-Dôme.

De faibles pluies sont signalées à Christiansund, Stormoy, Sliedade et Lishonne.

La température est en baisse, sauf dans le nord-est. Le thermomètre marquait ce matin 15 au-dessous de zéro à Moscou, 4 à Clermont, Lyon, 2 à Paris, 4 au-dessus de zéro à Nice et 12 à Alger.

En France, le temps va rester beau, avec température normale.

A Paris, hier l'après-midi et ce matin, beau. — Maximum, 6; minimum, 3.

Voire en dernière heure la fin du Service télégraphique

LA DÉPÊCHE est en vente, à Paris :

Boulevard des Italiens, kiosques 34 et 37;

Boulevard Montmartre, kiosques 39 et 40.

Par mamzelle Pharaon, Moise fut sauvé, Alors que sur les eaux il était entravé. Et, de cette balade, il rapporta, di-on, La recette du Nil, ou tout au moins le nom De l'excellent pur fil qu'aujourd'hui nous fumons.

BÊTES CONTRE BÊTES

On sait que la pindeole l'Australie et que le lemmeau ravage les récoltes américaines. Les colons de ces deux pays sont sur les dents, à bout de moyens pour réprimer les dévastations du malfaiteur à longues oreilles et celles du p llard empumé. Importés l'un et l'autre d'Europe, lâchés trop naïvement dans les pâturages océaniques et sur les immenses territoires des Etats-Unis, on attendait des immigrants les meilleurs services: l'oiseau devait faire une guerre acharnée aux insectes, le rongeur payer de sa char et de sa fourrure.

On avait mal calculé: ces races, outrageusement prolifiques, sont devenues une calamité publique. Elles bravent le génie tant vanté des inventeurs de la-bas. Si du moins on pouvait nous les repasser! Mais comment s'y prendre?

Et voici qu'un autre fléau sévit au-delà de l'Atlantique. On annonce que les rats font rage à Washington. Ils traitent la ville en pays conquis, sans respect pour les plus hauts fonctionnaires. En un mot, bravant décence et convenance, ils occupent insolemment la Maison-Blanche, demeure officielle du président des Etats-Unis.

Déjà, sous M. Arthur, son prédécesseur, ces bêtes effrénées poussaient l'audace au point d'assiéger au conseil des ministres. Vainement, on multiplia les pièges, on les traqua avec une inaltérable persistance. Rien n'y fit, et l'engeance à poil, sortie victorieuse de cette lutte épique, pullula plus que jamais au palais du magistrat suprême de la grande République.

Dernièrement, paraît-il, Mme Cleveland confiait à une amie — sous le sceau du secret, bien entendu — que le président, son mari, usait la meilleure part de ses nuits à pourchasser ces locataires assez désagréables qu'il n'aurait pas dû laisser acquiescer à leur terme de loyer.

Le Congrès américain, ajoute-t-on, s'est ému de cette situation déplorable: il serait à la veille de voter une loi attribuant honnêtement à qui réussirait à purger la Maison-Blanche des hôtes qui la déshonorent.

On avouera que le fait, s'il n'est vrai, ne manque pas de vraisemblance: nous connaissons, à Paris, combien il est difficile de débarrasser les rats de nos caves et de nos égouts.

Si donc les Américains sont réellement en peine de nettoyer leur palais présidentiel, nous sommes à même de leur donner un conseil utile, sans réclamer la moindre prime: qu'ils s'adressent, comme leurs cousins d'outre-Manche, à nos industriels parisiens.

Il y a quelques années, un savant de chez nous ayant démontré que le crapaud détruit les limaces qui infestent les jardins, des gens avisés se hâtèrent d'établir, près du Jardin-

des-Plantes, un marché destiné à la vente de ces batracien: à peine les Anglais eurent-ils vent de la chose, qu'ils accoururent faire emplette.

D'ailleurs, rien de plus simple que l'installation. Dans une cinquantaine de tonneaux défoncés, grouille l'airaise marchandise. Et c'est tout. Pas d'autres frais d'étalage; pas même un crapaud en montre pour séduire la clientèle. A la vérité, les vendeurs font merveilleusement l'article. Ils trouvent leurs crapauds superbes, adorables!

Et les insulaires britanniques d'acheter par douzaines, manant sans répugnance aucune la denrée vivante, extraite de la crapaudière. Il n'est même pas rare de voir une jeune miss éthérée, au regard d'azur, à la carnation rose-thé, aux cheveux ardents, s'empêcher un à un les crapauds dans sa main dégantée, leur palper délicatement le ventre et les glisser dans son panier, quand l'examen répond à son attente.

Ces batraciens, transportés en Angleterre, font la joie des maraichers dont ils sauvegardent les plants de légumes en dévorant les bêtes nuisibles.

Eh bien! chaque dimanche, boulevard de l'Hôpital, sur l'emplacement du Marché-aux-Chevaux, les Américains pourraient trouver de quoi exterminer les rats qui souillent la Maison-Blanche: là, on vend de ces chiens dits « ratiers » exercés à faire aux rongeurs une guerre impitoyable.

Avant de déboursier, l'acheteur a le droit de récuser une expérience, séance tenante, et voici comment on opère:

Parmi les groupes, circulent toujours deux ou trois individus munis de vastes ourcières. Le vendeur de ratier faits signe à l'un d'eux, et l'emmène avec l'amateur chez un marchand de vins du coin. Dans une salle nue, des tabourets sont rangés le long des murs, occupés par une vingtaine d'hommes et de femmes. Le chien en vente est introduit par son maître; à l'ordre de celui-ci, l'industriel à la souricière ouvre sa machine, d'où sort un énorme rongeur.

Alors, au milieu d'un profond silence, le combat s'engage, terrifié, entre les deux félins lutteurs. Le rat défend sa vie, le chien sa peau. Crocs et griffes labourent les chairs; le sang coule et perle en gouttelettes à la pointe des poils, comme une sueur rouge.

Le rat s'élançait, se débrouillait sous les tabourets, grimpa à muraille, bondit et s'accroche partout, effrayant les femmes qui jettent les hauts cr et rassemblent leurs jupes entre leurs jambes serrées.

Le chien fait le siège de chacun des tabourets, ou perche debout les spectateurs. Il poursuit avec acharnement son adversaire furieux, le traque dans les angles, le saisit à aux reins. Mordu à son tour, il secoue le rongeur avec rage; le lance en l'air, l'attaque et le harcèle sans relâche, le pourchasse à outrance, jusqu'à ce qu'un craquement d'os annonce la fin de la victime.

Ainsi donc, au cas où la nouvelle lancée d'Amérique se vérifierait, voilà de riches débouchés ouverts à nos industriels.

En attendant qu'on les recrute pour la Maison-Blanche, leurs élèves continueront à travailler bravement à notre profit; ils aiguillonneront leurs talents, prêts à nous faire honneur à l'étranger, comme les batraciens, leurs rivaux.

La Pisciculture à l'Exposition de 1889

On s'occupe de l'installation d'un aquarium colossal pour l'Exposition de 1889; cet aquarium offrirait une exposition complète de pisciculture.

Il a toujours été d'usage, aux Expositions universelles, de construire un aquarium. L'Amérique possède d'admirables installations de pisciculture; l'Ecosse, l'Irlande ont Stormanillek et Galway; le Danemark, Viborg; la Russie, Nikolski; l'Autriche, Neufchâtel; la Suisse possédait à Zurich, à Neuchâtel, à Vaud, à Lausanne des établissements de pisciculture.

Non sans juste raison, on a pensé que lorsque ces nations viendraient à Paris, pour l'Exposition de 1889, il serait bon que la ville put leur offrir un établissement de pisciculture capable de rivaliser avec les leurs, et on a demandé à M. Jousset de Bellesme de soumettre le plan d'un établissement type.

M. Jousset de Bellesme est un physico-géographe, ancien élève de Claude Bernard, qui, depuis 1884, s'est exclusivement consacré aux recherches sur la reproduction de nos poissons et l'utilité de l'acclimatation de certaines espèces. Malheureusement, l'aquarium qui existe au Trocadéro, depuis l'Exposition de 1878, présente beaucoup d'imperfections, car il n'a pas été construit dans un but d'étude. Par exemple, l'eau ne se renouvelait pas assez rapidement, le directeur se voit obligé de « retenir sa collection complète de sujets » tous les trois ou quatre ans.

Les poissons d'eau douce communs: brochets, perches, anguilles, etc., sont achetés tout vivants aux Halles.

Comme ceux-là ne trouvent pour ainsi dire que dans l'eau tiède (17° ou 18°), ils ne peuvent se reproduire dans l'eau de la Vanne, qui se tient généralement entre 11° et 12°.

Seuls, les salmonides, comme la truite, le saumon, l'ombre-chevalier, etc., sont venus à l'état d'élevés et ont été fécondés et élevés à l'aquarium.

